

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4395

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Etude d'avant-projet de la mise à double voie du tronc commun pour l'amélioration de la régularité de l'offre de service - Etude de la création de 2 nouvelles haltes sur la branche de Lozanne - Convention ouest lyonnais - Phase 4 : tronc commun**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Paljeja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4395**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais - Etude d'avant-projet de la mise à double voie du tronc commun pour l'amélioration de la régularité de l'offre de service - Etude de la création de 2 nouvelles haltes sur la branche de Lozanne - Convention ouest lyonnais - Phase 4 : tronc commun**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires de transport de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans cette perspective, un programme de modernisation du réseau de l'ouest lyonnais a été décidé et s'est traduit, le 8 octobre 2007, par la signature d'un protocole d'accord entre la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, l'État, Réseau ferré de France (RFF) et la Société nationale des chemins de fer (SNCF). Ce réseau en étoile comporte 3 branches dont le centre est situé à Tassin la Demi Lune : vers Sain Bel, vers Lozanne au nord, vers Brignais au sud. Les 3 branches se partagent un tronc commun entre Écully et Lyon Saint-Paul.

Le protocole définit les étapes de mise en œuvre d'un service modernisé par tram-train sur les axes de Sain Bel et Brignais, qui a été progressivement déployé entre septembre (Sain Bel) et décembre 2012 (Brignais). Sur la ligne de Lozanne, les trains en service sont des matériels thermiques.

Le projet de l'ouest lyonnais constitue un des grands projets inscrits au contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007/2013.

Une convention d'étude pour le lancement des études d'avant-projet (AVP) relatives à la mise en service du tram-train sur la branche de Lozanne, a été approuvée par délibération n° 2010-1261 du Conseil du 10 février 2010.

Afin d'améliorer la régularité sur l'ensemble des branches du réseau et de compléter la mise en œuvre du projet, les partenaires ont souhaité, lors du comité de pilotage de juin 2012, réorienter les priorités d'études.

Ils ont proposé d'engager les études pour la mise à double voie du tronc commun entre Gorge de Loup et Ecully permettant la mixité tram-train des branches de Sain Bel et Lozanne et les trains thermiques de la branche de Lozanne et d'engager la réflexion sur la création de 2 nouvelles haltes (Dardilly-Techlid et Limonest-ancienne gare) sur la branche de Lozanne.

Le plan de financement de ces études AVP est établi comme suit :

	Montant en €	Clé de répartition en %
État	552 576	43,17
Région Rhône-Alpes	552 576	43,17
Communauté urbaine de Lyon	122 800	9,59
Réseau ferré de France	52 048	4,07
Total	1 280 000	100,00

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, ces contributions, en tant que subventions d'équipement, sont exonérées de TVA.

Il est proposé qu'à ce stade, la Communauté urbaine ne prenne aucun engagement financier pour les phases ultérieures (études de projet et travaux) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 122 800 € au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre des études d'avant-projet de mise à double voie complète de la section Gorge de Loup-Écully Demi Lune et de création de 2 haltes supplémentaires sur la branche de Lozanne du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes et Réseau ferré de France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° OP08O1504, le 15 février 2010 pour un montant de 13 223 003 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015 et 2016 - compte 204181 - fonction 815, selon l'échéancier suivant :

- 61 400 € en 2014,
- 49 120 € en 2015,
- 12 280 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.